

TERRITOIRE / Le Pilat vient de relancer sa charte forestière pour six ans. Elle couvre quatre intercommunalités et 48 communes et a pour but de développer la filière forêt-bois dans une logique de partenariat avec les autres acteurs du territoire.

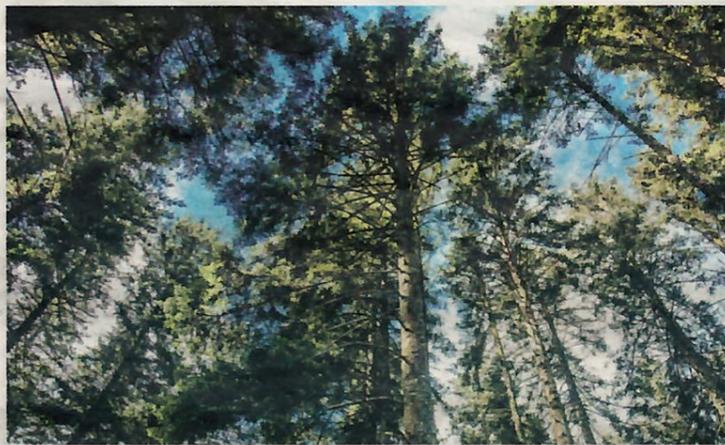
Une nouvelle charte pour la forêt du Pilat

« Il faut avoir conscience que cette forêt est une richesse extraordinaire pour notre territoire dont on bénéficie grâce au travail des générations précédentes. Certains pensent que c'est naturel. Non ! C'est le fruit d'une gestion. La forêt a besoin de l'intervention de l'homme : il faut la cultiver régulièrement », introduit Jean-François Chorain, président de Fibois 42, et à ce titre, chef de file de la charte forestière du Pilat signée en novembre 2020 par cinq acteurs du territoire : le Parc naturel régional du Pilat et quatre EPCI (Communautés des monts du Pilat et du Pilat Rhodanien, Saint-Etienne Métropole, Vienne-Condrieu agglomération) et animée par Léa Lenz, chargée de mission de Fibois 42.

Cette charte, unique dans la Loire, est déjà la seconde dans le Pilat. La première (2012-2018) avait été pilotée par le PNR. « L'échec lors de cette première charte est de ne pas avoir su impliquer suffisamment les EPCI », regrettent les acteurs. Cette faiblesse devrait être corrigée puisque la nouvelle charte sera coprésidée, en alternance, par un élu d'un EPCI.

Une forêt à jardiner

Les enjeux sont importants. On sait que la forêt, quasi essentiellement privée et très morcelée, manque de soins et de



La forêt couvre 34 000 hectares dans le Pilat, soit près de la moitié du territoire. Elle est à 90 % privée.

gestion. « Les propriétaires sont parfois éloignés, ils ne savent pas comment s'y prendre. Certains ne font rien, d'autres coupent tout. Dans les deux cas, c'est néfaste », regrette Jean-François Chorain, scieur et maire de Marthes. « Il faudrait des gestionnaires de forêts dans toutes les communes c'est un métier d'avenir ! »

La philosophie des sylviculteurs du territoire, c'est de travailler en futaie jardinée, c'est-à-dire avec des arbres de tous les âges où l'on prélève régulièrement

les plus murs, mais aussi les malades ou les accidentés (vent, neige...). « D'où l'importance des bucherons qui sont parfois mal perçus alors que ce sont les véritables jardiniers de la forêt », plaide le président de Fibois, pointant du doigt l'incompréhension entre professionnels du bois et autres usagers de la forêt.

« Certains résidents pensent que, comme on est dans un Parc naturel, on n'a pas le droit de faire des coupes. Cela crée des tensions, il y a nécessité de communiquer, de se parler », pense Léa Lenz.

Il s'agit là de l'un des enjeux majeurs de cette charte : mettre autour de la table tous les acteurs. « Tous les usagers ne parlent pas le même langage et ont des intérêts différents. Mais tout le monde a la volonté d'agir pour le territoire. Les professionnels du bois se sentent incompris car les citoyens perçoivent mal la fonction économique de la forêt », analyse Sandrine Gardet, la directrice du Parc du

Pilat qui mène par ailleurs plusieurs actions de sensibilisation chaque année auprès du grand public. Et de signaler à titre d'exemple que les randonneurs sont parfois surpris par l'ampleur des travaux forestiers d'où la nécessité d'informer, d'avertir.

Jean-François Chorain remarque lui la complémentarité avec les chasseurs. « Sans eux, la population de chevreuils serait trop importante et la régénérescence impossible ».

Les collectivités en première ligne

Dans cette volonté de meilleure compréhension mutuelle, les élus des EPCI seront en première ligne. « Ils n'ont pas forcément conscience de l'importance primordiale de la forêt et parfois la connaissent mal. Ils doivent y prêter plus d'attention », estime le maire de Marthes.

Mais comment intervenir dans une forêt essentiellement privée ? « En s'occupant des voies forestières qui ne sont plus adaptées aux passages des engins. Les communes doivent porter les projets, avoir cette sensibilité-là. C'est du travail de long terme. » (lire encadré).

Autre possibilité d'intervenir en faveur de la forêt : utiliser du bois dans la construction des bâtiments publics. « La part du bois augmente légèrement dans la construction. Il faut accélérer, ne pas rester à l'état de discours. Du bois local, pas d'importation. Nous avons une ressource abondante à nos portes et il y a la possibilité d'introduire cette notion de bois issu du territoire dans les appels d'offres. J'invite les élus à le faire. » Les particuliers sont d'ailleurs de plus en plus attentifs à l'origine. « Ils posent la question », assure le scieur. « Dans notre scierie, on se fournit 20 km à la ronde. »

Préparer l'avenir

La charte prendra en compte le réchauffement climatique et ses conséquences sur la forêt.

« Dans le Grand Est, on constate beaucoup de sécheresse et d'attaques de parasite sur les épicéas. Nous n'en sommes pas à ce stade dans le Pilat mais tous les acteurs nous disent que les arbres sont affaiblis », reconnaît Léa Lenz. Il faudra donc réfléchir à faire évoluer les espèces en gardant en tête qu'on replante des arbres qui devront supporter les conditions climatiques des années 2070 ou 2080. « Il faut introduire des pins et des espèces méditerranéennes, pense Jean-François Chorain. Les sapins à 800 m d'altitude, c'est fini ».

Le Pilat ne sera bientôt plus le seul secteur ligérien couvert par une charte. Une autre est en cours de préparation sur le territoire Loire-Foréz. « Elle sera présentée début 2021 et devrait entrer en fonction à la fin de l'année », annonce Léa Lenz. ■

David Bessenay



Jean-François Chorain, président de Fibois 42 : « Le danger, ce serait que demain il n'y ait plus d'hommes pour travailler la forêt. Il y a des métiers d'avenir, tant pour les femmes que pour les hommes, dans la filière bois. Dommage qu'ils soient si mal connus des jeunes ».

Le plan d'actions 2020-2026

Conduite et gouvernance

- Suivi de la mise en œuvre du programme d'actions et évaluation
- Animation des instances de la charte
- Création et animation d'un réseau d'élus référents-forêt
- Communication sur la charte forestière et les actions mises en œuvre
- Échanges avec d'autres territoires ayant une charte forestière
- Réalisation d'un observatoire territorial de la forêt du Pilat

Développement, partage et prise en compte des connaissances biologiques et climatiques en milieu forestier

- Réflexion et mise en œuvre d'une stratégie et d'un plan d'actions favorisant l'adaptation de la gestion de la forêt face aux changements climatiques
- Prestation spécifique auprès des propriétaires sur la gestion à mener en fonction de l'état des sols
- Mise en place des mesures spécifiques pour protéger les forêts de pente
- Constitution d'une trame de vieux bois (îlots de sénescence)
- Lancement d'expérimentation sur des nouvelles essences plantées pour faire face aux changements climatiques
- Test de la mise en pâturage en zone DFCI (Défense des forêts contre l'incendie)

Accompagnement des acteurs de la filière forêt-bois pour améliorer les conditions d'exploitation et d'utilisation de la ressource

- Travail au regroupement de la propriété foncière
- Promotion de l'outil Sylv'acte, source de financement pour les

propriétaires souhaitant réaliser des travaux sur leurs parcelles

- Organisation de rencontres régulières pour promouvoir un mode de gestion : irrégulier, mixte, et groupé
- Valorisation des bonnes pratiques par l'organisation d'un Sytvotrophée
- Animation de l'association des entrepreneurs de travaux forestiers du Pilat
- Amélioration de la desserte forestière
- Mise en place d'un outil de déclaration de chantier favorisant les échanges
- Promotion du bois et du bois local (notamment le sapin) dans la construction
- Mise en relation des détenteurs de la ressource bois énergie et des exploitants de chaufferie
- Création d'un réseau d'entreprises de l'aval sur le secteur de la Communauté de communes des Monts du Pilat

Poursuite des échanges avec les autres utilisateurs de la forêt

- Poursuite de l'Observatoire grande faune et habitats pour maintenir l'équilibre sylvo-cynégétique
- Développement de l'information sur les zones de sensibilité
- Organisation de rencontres entre gestionnaires, propriétaires, écologues, paysagistes pour échanger sur les sujets de préservation de l'eau, de la biodiversité, des sols, et des paysages
- Organisation d'événements ponctuels de présentation du milieu de la forêt et de ses enjeux
- Promotion des outils de sensibilisation à la forêt et à ses enjeux et création de nouveaux outils
- Accompagnement des initiatives citoyennes en lien avec le sujet de la forêt. ■

MONTS DU PILAT / La communauté de communes des monts du Pilat a recruté pour trois ans un technicien du CRPF pour mener à bien un travail sur les dessertes forestières.

Des voies forestières pour désenclaver les parcelles

La qualité des dessertes forestières est essentielle à l'exploitation forestière. Aussi, la communauté de communes des monts du Pilat a décidé de prendre le sujet à bras-le-corps en recrutant en février 2020, Adrien Lajarrige, grâce à des aides de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

« Le massif est vaste et mal desservi. Cela entraîne des retards de gestion dans beaucoup de parcelles. L'objectif c'est d'améliorer l'accès au massif pour mobiliser les ressources. C'est un enjeu majeur ». Un an après sa prise de fonction, le technicien forestier a bien identifié les faiblesses du territoire forestier. Et il entend bien y remédier.

« Chaque année, il y a des projets qui sortent mais on veut aller plus loin, mener une réflexion plus globale, créer des dessertes à l'échelle du massif, pas simplement pour une parcelle. Il faut aussi travailler sur le volet routier : les limites de tonnage ou l'étroitesse des routes qui peuvent empêcher le passage des grumiers. » Pour ce faire, le technicien s'est rapproché des différents acteurs : propriétaires, transporteurs, exploitants et le Sdis (les dessertes peuvent faciliter l'accès aux pompiers pour lutter contre les incendies de forêt).

Proposer des tracés

Après une première année à dresser un état des lieux et à cartographier, Adrien Lajarrige va « établir des priorités

et faire des propositions de tracés. Il faudra rencontrer les propriétaires, les convaincre et obtenir leur accord. »

Si ce travail fonctionne bien sur la communauté de communes des monts du Pilat, il pourrait être entrepris ailleurs sur le territoire. « Les premiers retours sont encourageants, annonce le technicien, les exploitants sont contents de donner leur avis car ce sont les acteurs les plus concernés. » ■

DB



Avant... Après... le travail d'entretien des dessertes forestières